



PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers Présents 15

Séance ordinaire
du 28 mars 2014 à 19 h

Sont présents : ABIDI Farid, BINDLER Miriam, DICK Rosalie, DRAXEL Laurent, DROUET Angélique, GUTTIG Francis, GUTTIG Stéphanie, JEANDON Christelle, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel, SCHWEITZER Carlo, SPRINGINSFELD Thomas, TRIANTAFYLLIDIS Pascal, WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas.

Absents excusés et non représentés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : WEISS Nicolas

Date de la convocation : 24 mars 2014

Ordre du jour :

- 1- Installation du nouveau Conseil Municipal
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Election du Maire
- 4- Délibération fixant le nombre d'adjoints
- 5- Election des adjoints

Article 1

Installation du nouveau Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Francis GUTTIG, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Article 2

Désignation du secrétaire de séance

Mr Laurent DRAXEL en tant que plus jeune conseiller, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Article 3

Election du maire

3.1. Présidence de l'assemblée

Mme Miriam BINDER, en qualité de membre la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Muriel MOREAUX et Mr Nicolas WEISS.

3.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3.4. Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	15
e. Majorité absolue	oui

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAZAJCZYK Richard	14	quatorze

3.5. Proclamation de l'élection du maire

Mr Richard MAZAJCZYK a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

4. Fixation du nombre des adjoints

Sous la présidence de Richard MAZAJCZYK élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

5. Election des adjoints

5.1 Election du premier adjoint

5.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 15
 e. Majorité absolue oui

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHWEITZER Carlo	14	quatorze

5.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mr Carlo SCHWEITZER a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

5.2 Election du deuxième adjoint

5.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 15
 e. Majorité absolue oui

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DROUET Angélique	14	quatorze

5.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mme Angélique DROUET a été proclamé deuxième adjointe et immédiatement installée.

5.3 Election du troisième adjoint

5.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 15
 e. Majorité absolue oui

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ABIDI Farid	14	quatorze

5.3.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. Farid ABIDI a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SOPPE-LE-BAS,
de la séance du 28 mars 2014**

Ordre du jour :

- 1- Installation du nouveau Conseil Municipal
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Election du Maire
- 4- Délibération fixant le nombre d'adjoints
- 5- Election des adjoints

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MAZAJCZYK Richard	Maire		
SCWHEITZER Carlo	1 ^{er} Adjoint		
DROUET Angélique	2 ^{ème} Adjoint		
ABIDI Farid	3 ^{ème} Adjoint		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		
SPRINGINSFELD Thomas	Conseiller municipal		
TRIANAFYLLIDIS Pascal	Conseiller municipal		
MOREAUX Muriel	Conseillère municipale		
JEANDON Christelle	Conseillère municipale		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		
DICK Rosalie	Conseillère municipale		
WEISS Jean-Julien	Conseiller municipal		
BINDER Miriam	Conseillère municipale		

